



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ordre des sages-femmes

Question écrite n° 11513

Texte de la question

M. Louis de Broissia appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur l'inquietude ressentie par les sages-femmes face a l'avenir de leur profession. Les 11 000 personnes que compte cette profession sont reunies au sein d'un ordre qui, jusqu'a present, est preside par un medecin. Elles souhaitent que cet ordre soit reforme afin que leur profession soit reellement autonome au meme titre que les pharmaciens ou les dentistes. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre sa position sur ce probleme et les mesures qu'elle entend prendre afin de repondre favorablement aux legitimes aspirations de ces femmes dont le role est si important a l'aube de la vie.

Texte de la réponse

Un projet de loi relatif aux professions de sante tendant a reformer les ordres professionnels des medecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes a ete depose devant le Parlement le 16 octobre 1991. Ce projet fait actuellement l'objet d'un reexamen dans les services du ministere et, apres concertation avec les professions concernees, eventuellement modifie sur certains points, il sera ensuite inscrit a l'ordre du jour d'une prochaine session parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11513

Rubrique : Professions medicales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 831

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1380